

Date : 25.X.82

445.22 p. 103



J. GOURMELIN

Immigrés : l'Europe se durcit

Les travailleurs immigrés sont de plus en plus mal acceptés. Tandis qu'en France on cherche des solutions, les gouvernements voisins parlent des mesures à prendre. Certaines sont sévères. Le Point est allé voir en RFA, aux Pays-Bas et en Suisse.

La xénophobie ne cesse de monter en Europe. Elle s'exerce contre les travailleurs immigrés, dont la présence est de plus en plus mal supportée. C'est vrai partout où ils forment masse : en République fédérale d'Allemagne (4 700 000), en France (4 200 000), en Belgique (900 000), comme en Suisse (917 000).

L'un après l'autre, les pays européens découvrent que leur concentration, dans une même région, dans une même ville, dans un même quartier, engendre des situations explosives. Mais ils se rendent compte également que, si elle soulève une animosité croissante, cette main-d'œuvre reste, pour partie, néces-

saire à l'économie. Comment diminuer ses effectifs sans la brimer ? Comment intégrer, avant d'éventuelles violences, ceux qui sont destinés à demeurer sur place ? Il y a longtemps que ces questions tourment dans les têtes. Mais, à Bonn aussi bien qu'à Paris, tant à Bruxelles qu'à Berne, il apparaît urgent de leur apporter une réponse.

Dateraient-elles de plus d'un an que les batailles raciales de Liverpool et de Brixton, près de Londres, hanteraient, malgré tout, les esprits. Pas un dirigeant qui n'y pense avec angoisse. Déjà, en France et en Allemagne, le sang a coulé. En France, pour s'en tenir aux événements les plus récents : vingt-

quatre attentats contre des Maghrébins en Corse depuis le mois de juin, à la suite desquels sept personnes ont été inculpées, l'autre jeudi. En Allemagne : cocktail Molotov lancé contre un centre vietnamien, à Hanovre (deux morts) ; à Nuremberg, en juillet dernier, un jeune exalté néo-nazi tire sur des passants à la peau moins blanche que la sienne (trois morts)...

Jusqu'ici, la Belgique et la Suisse ont su se contenir. Ni coup de feu ni plasticage de cet ordre à Bruxelles ou à Genève. Les murs n'y sont même pas salis par les inscriptions qui abondent dans les villes allemandes : « *Étrangers dehors* », ou bien « *Mohamed, les cré-*

▷▷▷ *matoires l'attendent* ». On n'y voit pas non plus de bancs publics « interdits aux migrants » par voie de tracts-affichettes, comme c'est le cas à Francfort. Mais qu'on soit appelé aux urnes pour une élection ou un référendum, et voilà que se révèlent les sentiments profonds d'une opinion apparemment bienveillante.

Référendum en Suisse, le 6 juin dernier. La loi, soumise à ce verdict populaire, se proposait de limiter les entrées en proportion des sorties : jugée trop « libérale », elle est rejetée. Elections communales en Belgique, le 10 octobre. Dans les communes peuplées de Turcs, de Marocains ou d'Espagnols, des candidats se font élire sur des slogans appelant à la réduction de cette population. A Forest circulera une « Lettre à la canaille », tandis qu'à Saint-Gilles des volontaires distribueront une savonnette enveloppée dans un papier sur lequel il est écrit : « Propreté, sécurité, halte aux immigrants. »



LE BOURGMESTRE GUY CUDELL

« Il est facile de prêcher... »

Au lendemain de la guerre, les pays européens avaient besoin de bras pour les besognes les plus rudes. Besoin temporaire, croyaient-ils, sans se douter que les progrès de l'éducation et le développement du secteur tertiaire rendraient cette force de travail indispensable. Une erreur d'analyse à laquelle François Rigaux, professeur à la faculté de droit de Louvain et président du Centre socioprofessionnel des immigrants de Bruxelles, attribue l'absence d'une politique générale d'immigration. On en mesure les conséquences.

Quand, en 1973 et en 1974, les gouvernements ferment les frontières, il est trop tard : le mal a été fait. Formation de ghettos, abandon d'une génération née sur place, premières réactions hostiles d'une population autochtone touchée par la crise et qui ne tarde pas à reprocher aux étrangers

de vivre à ses crochets. Cette mesure autoritaire ne suffit pas, d'ailleurs, à arrêter le flux. Simplement, celui-ci transporte des clandestins, hommes sans papiers venus de contrées de plus en plus lointaines.

Bruxelles sera-t-elle longtemps encore une ville belge, avec 24 % d'étrangers à l'heure actuelle et si 40 % des enfants qui y naissent sont des fils de Turcs, de Marocains ou de Yougoslaves ? Déjà certaines de ses dix-neuf communes, telle Saint-Josse, dont Guy Cudell est le bourgmestre depuis trente ans, ne sont plus belges qu'à moitié. Ce



ENFANTS IMMIGRÉS À BRUXELLES

... la cohabitation quand on habite un quartier chic »

socialiste de 65 ans a vu se succéder des Italiens, des Polonais, des Marocains, des Turcs. En Belgique, 60 % des immigrants sont d'origine européenne, et 40 %, d'origines africaine, nord-africaine ou asiatique. « Chez moi, dit-il, c'est l'inverse. Et je suis bien obligé de constater que si la montée de l'intolérance a commencé avec la crise, elle a aussi coïncidé avec l'installation des Marocains et des Turcs. D'abord, c'étaient des citadins, d'Istanbul ou de Casablanca ; puis des paysans de l'arrière-pays, qui n'avaient aucune idée de la vie urbaine. » Devant ces nouveaux locataires, les Belges ont, peu à peu, cédé la place dans un réflexe de fuite que Guy Cudell ne condamne pas. « Il est facile, déclare-t-il, de prêcher la cohabitation quand on habite un quartier chic. »

Arrivent les années quatre-vingt. Elles enregistrent une progression du chômage, et un accroissement de la tension entre les diverses communautés. Localement, des maires prennent l'initiative de ne plus accepter d'immigrants. En France, ce sont les édiles communistes des départements limitrophes de Paris. A Schaerbeek, commune de l'agglomération bruxelloise, c'est le collège échevinal, dirigé par Roger Nols, qui décide de ne plus inscrire de Marocains, de Turcs ou de Zaïrois : chaque jour, il s'en présentait de cinquante à soixante-dix. Cette décision

sera cassée à plusieurs reprises et ne trouvera donc jamais son application. Mais l'action de ce bourgmestre comme celle des municipalités communistes contribueront, ici et là, à convaincre les responsables nationaux que, sous tous ses aspects (clandestinité, logement, scolarité, délinquance), cette situation appelle un traitement réaliste.

Depuis lors, il n'y a plus guère en Europe de frontières qui s'ouvrent facilement. Même pour les réfugiés politiques, les conditions d'entrée tendent à se durcir, à présent que la plupart des gouvernements se sont ralliés à une

conduite de fermeté. La France s'y est résolue après avoir délivré une carte de travail à plus de 125 000 clandestins ; l'Allemagne, après avoir changé de chancelier. Certes, Helmut Schmidt avait déjà fait preuve d'une grande rigueur, mais on peut attendre de son successeur chrétien-démocrate, Helmut Kohl, et davantage encore du ministre de l'Intérieur, Friedrich Zimmermann, qu'à la rigueur ils ajoutent, l'un et l'autre, la vigueur. Déclaration de Zimmermann aussitôt après sa nomination : « La RFA n'est pas là pour absorber les chômeurs des autres pays. »

La France n'adoptera pas des mesures aussi restrictives que l'Allemagne. A sa différence aussi, elle n'envisage pas d'encourager les retours au pays par des formes diverses d'incitation. Mais toutes deux se rejoignent pour régler le droit d'asile et rétablir la pratique des visas avec des États qui en étaient exemptés. Ainsi, la France, après avoir compliqué la délivrance des visas touristiques aux Algériens, devrait imposer ce régime, dès cette année, à l'Amérique latine, puis aux pays du Sud-Sahara, et vraisemblablement, en 1984, à ceux du Maghreb. Quant au droit d'asile, c'est avec une certaine parcimonie qu'il sera désormais offert aux réfugiés du Sud-Est asiatique.

De Bonn à Paris, les projets diffèrent, mais ils relèvent d'une philosophie

semblable : limiter les arrivées de nouveaux étrangers pour faciliter l'intégration des autres. Cette préoccupation se trouve en Belgique, où elle suscite la même terrible interrogation qu'ailleurs : comment opérer ? Comment organiser la cohabitation de communautés que parfois tout sépare... religion et nourriture ? Comment, à long terme, les fondre en une seule ?

Ici, il faut dire les choses telles qu'elles sont : s'agissant des Nord-africains et des Turcs, la réponse ne va pas de soi. D'une part, parce que leur mode de vie les isole ; d'autre part, en raison de leur réticence à adopter la nationalité du pays hôte. En France, les Algériens auront représenté moins de 1 % des quelque 55 000 naturalisations accordées en 1981. « A la vérité, commente Alain Delpont, chef de cabinet de François Autain, secrétaire d'État chargé des Immigrés, la naturalisa-



IMMIGRÉS
A FRANCFORT
« Étrangers... »



ÉROUEURS
A MUNICH
...dehors ! »

« ne touche que les personnes déjà intégrées. »

Mais il faut dire aussi que les situations varient d'un pays à l'autre. Les statistiques trompent. Mises en parallèle, elles laissent penser à des réalités comparables. C'est souvent faux. Si, par exemple, il y a plus d'immigrés à Bruxelles qu'à Marseille (24 % contre 10 %), on ne peut pas en conclure que la capitale belge se heurte à des difficultés plus grandes que la cité phocéenne. Sans doute chez chacune d'elles parlent-ils de « ghettos » pour désigner les quartiers où cette population s'est regroupée. Mais ces « ghettos » ne se ressemblent pas. Schaerbeek, qui héberge 36 000 immigrés, n'évoque pas les ghettos de Font-Vert et des Flanands situés au nord de Marseille.

A Schaerbeek, il n'y a pas d'HLM, mais des immeubles de trois étages, et des rues bordées de magasins départantant Turcs et Marocains. Ces deux communautés ne se fréquentent pas. Aucune sœurs épiceries, ses cafés, ses tables de jeu et ses mosquées. Plus loin, les Belges, qui se réunissent dans une taverne signalée par deux lanternes. Les accrochages sont rares. On se voit sans se mélanger, plus indifférent qu'agressif, moins malveillant que

crainitif. Est-ce un ghetto ? Oui, mais qui mène une existence provinciale. Un obstacle à l'intégration ? Certes, mais moins insurmontable qu'à Marseille ; d'autant que, à suivre François Rigaux, la Belgique se distingue par son sens du compromis.

A Saint-Josse, commune proche, Guy Cudell a entrepris de ramener les autochtones enfuis à la périphérie. Son procédé : la rénovation, qui a pour résultat d'attirer une clientèle jeune et de placer Turcs ou Marocains devant le choix suivant : payer un loyer plus cher ou partir. En général, ils déménagent. « C'est dur, j'en conviens, mais quel autre moyen d'éliminer les concentrations ? » Cette politique, assez brutale, est corrigée par une amélioration de l'enseignement dispensé aux enfants d'immigrés.

Si le gouvernement français se refuse à une répartition aussi rude, il n'en estime pas moins, comme Guy Cudell, que l'alphabétisation et l'habitat sont

les clés de l'intégration. Pour accroître la qualité de l'une et de l'autre, il a engagé une réforme du Fonds d'action sociale (représentation régionale et participation des immigrés au conseil d'administration) et conçu des contrats d'agglomération (aide financière fournie par le secrétariat d'État). Ainsi espère-t-il établir un équilibre entre les étrangers et les Français.

Le succès de cette opération de longue haleine dépend de la compréhension des nationaux. Or celle-ci est loin d'être acquise. Cela vaut pour la France, mais s'observe aussi dans son voisinage. Partout, l'intolérance se développe, encouragée par l'aggravation de la crise économique. Ce racisme véhicule des idées que l'opinion publique tient le plus souvent pour vraies et que les dirigeants disent fausses. Après l'Allemagne, les Français s'apprentent donc à lancer une campagne d'explication fondée sur trois « non » : non, les immigrés ne sont pas systématiquement des délinquants ; non, ils ne sont pas responsables du déficit de la Sécurité sociale ; non, leur renvoi ne résoudrait pas le problème du chômage.

Pour illustrer cette dernière assertion, la Centrale pour l'éducation politique a



CONTRÔLE
DANS LE
MÉTRO
DE BERLIN

publié récemment, à Bonn, un scénario d'apocalypse : l'Allemagne sans ses travailleurs immigrés. Paralyse partielle du trafic ferroviaire ; coupures de courant ; arrêt des hauts fourneaux, des chaînes d'automobiles, des chantiers de construction. Dans certaines écoles, les classes primaires se vident aux trois quarts, alors que le Trésor public, les caisses de maladie, de retraite et de chômage perdent brusquement plusieurs millions de marks avec la disparition de milliers de contribuables et de cotisants. Bref, le chaos...

Mais à cette description sinistre, qui incite au maintien de la population immigrée, correspond un sondage tout aussi inquiétant. Il apparaît en effet que pour 80 % des Allemands il y a décidément beaucoup trop d'étrangers sur cette rive du Rhin. ○

CLAUDE BONJEAN
(Avec André Ancian à Bonn
et Laurent Mossu à Genève.)

Date: 26. X. 1982

NEW RULES WILL MEAN EXTRA 2,500 IMMIGRANTS

By GRAHAM PATERSON *Political Staff*

ABOUT 2,500 to 3,000 extra immigrants a year are expected as a result of the proposed new rules on immigration, which will enable husbands and fiancées of British women to settle in the United Kingdom.

The rules, which the Government hopes to introduce by Jan. 1 under the British Nationality Act, were published as a White Paper yesterday.

Other changes in the rules include a tightening of the regulations concerning children and an increase in the income required for an immigrant to qualify as someone of independent means.

The most contentious part of the White Paper refers to the husbands and fiancées of British women.

At present a man is not accepted for settlement as a husband or fiancé unless the woman or one of her parents is a citizen of the United Kingdom who was born here.

Under rules introduced by Labour in 1974 a woman settled in Britain, whether a citizen or not, was entitled to bring her fiancé or husband. But in 1979 following a manifesto pledge to tighten-up the immigration rules, the Conservatives ended this privilege.

Marriage safeguards

Under the new Nationality Act, the status of British citizen has been created for the first time, and Ministers believe it would be wrong to have two classes of British citizenship.

Moreover, the Government is under pressure from the threat of action by the European Commission on Human Rights to which a number of cases have been brought by Asian women. And the new Act specifically requires equal treatment of all British citizens.

But the White Paper proposes a number of safeguards.

The marriage must not be entered into primarily to obtain admission into the United Kingdom.

Immigration officers must be satisfied that it will take place within a reasonable time, and that adequate maintenance and accommodation will be available.

Furthermore, the couple must prove that they have met.

Asians benefit

Relaxation of the rules will apply particularly to immigrants from the Indian sub-continent who seek spouses in the sub-continent rather than in Britain.

Under the new Act, children born in the United Kingdom on or after Jan. 1, 1983, neither of whose parents is a British citizen or settled in the United Kingdom, will not be British citizens.

Under the rules outlined in the White Paper they will be treated in exactly the same way as their parents. This will end the present anomaly where foreign parents can be deported but their children cannot.

The rules for immigrant businessmen, self-employed people and those of independent means are also changed. A businessman must now show that he is investing at least £150,000 (up from £100,000). The minimum annual income which a person must have in order to qualify as someone of independent means will be raised from £10,000 to £15,000.

Registration relaxation

The rules for European Community nationals are also altered. It will no longer be necessary for EEC nationals to register with the police.

The White Paper will be debated in the Commons next month. It is likely to be strongly opposed by right wing Conservative MPs, who disagree with relaxation of the rules on husbands and fiancées, and by Labour who feel that it does not go far enough to return to the pre-1979 position.

Proposals for Revision of the Immigration Rules, Cmd No. 8683, H.M.S.O. Price £3.80.